

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 11 août 2025 à 18 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin  
Bertrand Bilodeau  
Nathalie Laporte  
Samuel Côté  
Sébastien Bélair  
Jean-Noël Leduc  
Jean-François Rompré  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents, la directrice générale, Me Sylviane Lavigne et la greffière adjointe, Me Mélanie Pelletier.

Est absente la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 3.1) Adoption du projet de règlement 3496-2025-1 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévry et du Belvédère;
  - 3.2) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3496-2025 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévry et du Belvédère.

4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 
1. 230-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR  
Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- 3.1. 231-2025 Adoption du projet de règlement 3496-2025-1 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévr et du Belvédère

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que le projet de règlement 3496-2025-1 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévr et du Belvédère soit adopté tel que présenté.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue sur ce projet le 19 août 2025 à 19 h 00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Magog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 3.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3496-2025 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévr et du Belvédère

La conseillère Nathalie Laporte donne avis de motion que le projet de règlement 3496-2025 modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir une partie des rues Gérard-Gévr et du Belvédère sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet :

- d'ajouter une nouvelle section pour assujettir le secteur des rues Gérard-Gévr et du Belvédère au règlement de PIIA, en précisant les travaux assujettis, les objectifs et les critères d'évaluation applicables;
- d'ajouter la nouvelle zone de PIIA des rues Gérard-Gévr et du Belvédère sur le plan des zones assujetties à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Mme Laporte dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

### 4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

6. 232-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 18 h 05.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Mairesse

---

Greffière adjointe